



Mon proprietaire veux me mettre dehors

Par **sabteiho**, le **09/07/2011** à **23:23**

Bonjour,

voila mon probleme au mois de juin j'ai pu payé mon loyer car j'ai eu un probleme ...ce qui se passe j'ai reçu une lettre recommander samedi 9 juillet en me demandant de lui donner une certaine sommes a qui ne correspond meme pas a mon loyer en retard .

donc j'ai essayé de la joindre pour avoir des explications et lui donner le loyer en cours et celui du mois dernier donc je suis allez la voir j'ai pas pu la voir et par la suite je lui ai telephoner meme pas eu le courage de me repondre et de plus depuis que je suis dans l'appartement elle ma jamais donner une seule quittance .

je la payé en espee et elle me demande aussi 10 € par mois pour qu'elle sorte les poubelles aussi en especes mais sur sa lettre elle me fait par que si dans 3 jours suite à sa lettre elle va me mettre un huissier et me mettre dehors avec mon fils de 4 ans ...

donc je vous demande si elle à le droit de me mettre dehors comme ca pour un loyer non payé et m'envoyé un huissier pour cela ?

je vous remercie beaucoup

cordialement

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **23:34**

Vous devez payer le loyer (intégralement) en retard dans [fluo]les deux mois[/fluo] suivant la réception du comadement de payer.

Si vous ne payez pas (avec la preuve que vous avez payé) dans les deux mois, elle pourra vous assigner en justice pour obtenir votre expulsion

Si vous avez payé en espèce, j'espère que vous en avez la preuve, sinon, le loyer n'a pas été payé et vous devez recommencer à le payer avec une preuve cette fois-ci

Par **sabteiho**, le **10/07/2011** à **00:12**

bonsoir,

je sais tres bien au sujet du loyer mais deja j'ai pas eu de lettre de relance, et de plus elle me donne 3 jours a partir de ce jour pour lui payé le loyer sinon elle me met dehors par un l'huissier a t'elle le droit de faire comme ca ? et de plus le montant demander n'a rien a voir!!! j'ai essayé de la contacter elle ne repond pas !!! et j'ai aucune quittance depuis mon entrer dans l'appartement donc voila c'est pour cela que je demande a t'elle le droit de me mettre dehors du jours au l'endemain par un huissier ...et ne pas me donner mes quittances !!!

cordialement

Par **corimaa**, le **10/07/2011** à **00:24**

NON !!! Elle ne peut pas vous mettre dehors dans 3 jours, meme avec l'aide d'un huissier, alors arretez de paniquer !

Déjà, est-ce que sur votre bail, il y a une clause resolutoire du bail pour loyer non payé ? Avez vous bien signé un bail, et à quelle date ? Appartement meublé ou vide ?

Ensuite, vous dites qu'elle ne vous donne jamais de quittance de loyer. Le proprietaire n'est pas obligé d'en delivrer, sauf si vous lui en demandez. Dans ce cas, il est obligé de vous en delivrer une chaque mois sur demande.

Vous dites payer toujours en especes, avez vous des reçus de paiement de la proprietaire, ou bien n'y a-t-il aucune preuve que vous payez vos loyers ?

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **03:02**

[citation]Je sais tres bien au sujet du loyer mais deja j'ai pas eu de lettre de relance, [/citation]
Il vous appartient de payer le loyer sans lettre de relance.

[citation]et de plus elle me donne 3 jours a partir de ce jour pour lui payé le loyer sinon elle me met dehors par un l'huissier a t'elle le droit de faire comme ca ? [/citation] déjà répondu sur ce

point

[citation]et de plus le montant demander n'a rien a voir!![/citation] le commandement de payer détaille les sommes dues, lisez-le

Par **cocotte1003**, le **10/07/2011 à 16:50**

Bonjour, pour 10 euros par mois, vous feriez mieux de sortir vos poubelles seule. Si elle les demande pour son compte personnel, vous la rémunérez pour un travail, c'est du travail au "noir" donc illégal, cordialement

Par **sabteiho**, le **10/07/2011 à 20:43**

pour elle C'est pas illegal C inclus dans les charges

Par **corimaa**, le **10/07/2011 à 23:45**

Effectivement, si les 10 euros sont inclus dans les charges, elle y a droit. Et vous, comment faites vous pour toucher l'allocation logement ?

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 03:25**

Encore faut-il qu'elle justifie de la dépense !!! Si c'est elle qui sort les poubelles, elle ne peut pas se rémunérer ainsi.

Par contre, vérifier que les 10 euros ne sont pas la mensualisation de la TEOM (là encore, sur justificatif en produisant l'avis de taxe foncière)

Par **calimero14**, le **26/09/2013 à 09:57**

BONJOUR

VOILA MON PROBLÈME.

J AI ENMENAGER LE 1ER JUILLET DANS MON LOGEMENT ET MES LOYERS SON A JOURS SAUF CAS LA PLACE DE PAYER LE 1ER DE CHAQUE MOIS COMME INDIQUER SUR LE BAIL JE LE PAIE LE 20.EFFECTIVEMENT AVEC TOUTES LES DÉPENSES DE DÉPART TOUT SAIS DÉCALER DANS MON BUDGET MAIS LE LOYER ET PAYER.MON PROPRIÉTAIRE PEUT T IL ME METTRE DEHORS POUR CETTE CAUSE

Par **Lag0**, le **26/09/2013** à **10:31**

Bonjour calimero14,

Avant tout, évitez d'écrire en majuscules ! Sur un forum, écrire en majuscule signifie que l'on hurle...

Ensuite, il aurait été préférable d'ouvrir votre propre sujet plutôt que de vous greffer sur une discussion existante.

Par **BENJAMIN28**, le **30/09/2013** à **22:14**

BONJOUR A TOUSSE J4AI UN PROBLEME JE VIS DANS UN APPARTEMENT MEUBLE JAI PREvenu LE PROPRIETAIRE POUR UNE FUITE DEAU ET POUR UNE INONDATION SUITE AU BASSIN

DE POISSON QUI DEBORDE LE PROPRIETAIRE MA ENGUEULER COMME UN CHIEN EN ME DISSANT QU4IL M4EXPULSER

QU4IL ME LAISSE JUSQU4A LA FIN DU MOIS POUR QUITTER LE LOGEMENT A T4IL LE DROIT URGENT SVP LE 30.09.2013

Par **Zara1111**, le **05/08/2017** à **20:49**

Bonjour est-ce que un propriétaire peut mettre dehors une famille avec un bébé ont à signer un contrat de 3 ans elle voulais qu'on tombe un arrangement 1 ans parce qu'elle voulais vendre son appartement dans un ans et elle nous a fait signer un petit papier écrit a la main qu'on tombe un arrangement 1 ans met le problem ont à rien trouver pour l'instant et ont à demander in délais elle nous a refuser et mem déjà mis en vente son appartement et commence à faire des visite elle nous parle très mal et dit dans 1 mois je veut mon appartement vide sache qu'on a demander un délais et ont paye notre loyer elle nous a même pas envoyer un congé pour vente rien si vous pouvez m'aider à avoir des réponses merci

Par **Lag0**, le **06/08/2017** à **09:29**

Bonjour,

Qu'est-ce donc ce "papier" que vous nommez "arrangement" ? Ne serait-ce pas un congé de votre part ?

Car c'est la seule solution pour un bailleur qui veut voir son logement libéré avant le terme de 3 ans du bail, que ce soit le locataire qui donne congé.

Donc si ce "papier" est bien un congé, vous n'aurez d'autre possibilité que de le respecter.